

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 1117

présenté par  
Mme Youssouffa

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer les alinéas 84 à 88.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement tend à supprimer l'activation à distance des appareils électroniques aux fins de géolocalisation.

Outre le fait que la notion d'appareil électronique est trop large et pourrait par conséquent comprendre des télévisions, des instruments présents dans les voitures, les assistants vocaux, etc, cette disposition intrusive n'est pas suffisamment encadrée dans sa rédaction actuelle et présente un risque au regard de nos droits et libertés fondamentales.